

## **L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie prend forme**

De nouveaux outils pour préserver l'environnement



L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie prend forme

**Après une année de concertation, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie a installé sa gouvernance, ce vendredi 9 novembre 2018, à Narbonne. Véronique Vinet, conseillère régionale d'Occitanie, a été élue présidente et Hervé Bluhm, directeur régional Occitanie de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), a été élu vice-président.**

Pour la première fois, une Agence Régionale de la Biodiversité sera créée sous le statut d'Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE), ce qui fait de l'Occitanie une région pionnière en la matière.

Pensée comme un outil opérationnel, l'agence sera une nouvelle force pour favoriser la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, construite lors des 1ères Assises de la biodiversité, le 16 octobre dernier, à Toulouse.

Les missions qui sont confiées à l'agence, sont organisées autour de 3 axes structurants :

- La valorisation de la connaissance et la mobilisation citoyenne, à travers la création d'un Observatoire régional de la Biodiversité ;
- La mise en réseau des acteurs, avec la création d'un réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie et d'un Forum régional des acteurs de la biodiversité ;
- L'ingénierie de projet, à travers l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets et la formation des acteurs.

Basée à Montpellier, l'Agence Régionale de la Biodiversité apportera expertise, animation et ingénierie aux acteurs territoriaux et socio-professionnels de la région, mais également au grand public et aux acteurs citoyens. Son objectif sera de renforcer l'action publique et privée en faveur de la biodiversité, ainsi que de contribuer à mieux coordonner les initiatives publiques. L'ARB Occitanie dispose d'un budget annuel de 600.000 €, co-financé à part égales par la Région et l'AFB.

### **Un patrimoine naturel exceptionnel**

L'Occitanie dispose d'un patrimoine naturel unique qui en fait la première région de France métropolitaine en matière de biodiversité :

- 144 espèces de la Directive Oiseaux, 71 espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore, une centaine d'habitats d'intérêts communautaires dont 8 habitats marins
- plus de 18 % du territoire classés en Natura 2000
- 13 Réserves Naturelles Régionales
- 7 parcs naturels régionaux classés et un en cours de création couvrant plus de 20 % de l'Occitanie

Enfin, 45 % de l'espace régional sont reconnus Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique dont 20 % en zones qualifiées d'une richesse particulièrement remarquable.